

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-648

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-648

**Association Hippodrome Bordeaux - LE BOUSCAT - Hippodrome - Subvention
d'équipement pour des travaux d'amélioration - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Hippodrome Bordeaux-Le Bouscat (AHBB) (anciennement dénommé La Société d'Encouragement de Bordeaux - SEB), association loi 1901, créée le 11 avril 2024 a pour objet l'organisation de courses de chevaux. L'AHBB assure l'exploitation de l'hippodrome du Bouscat, aménagé sur un terrain appartenant à la commune du Bouscat, qui le met à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique. Elle est propriétaire des aménagements réalisés pour permettre l'organisation des courses : hangar, boxes, tribunes, restaurant, voiries...

Un équipement de rayonnement métropolitain, concourant au développement économique du territoire, et générateur de retombées fiscales pour la Métropole

Au travers de l'organisation d'une trentaine de réunions par an, soit plus de 230 courses, dont douze événements nationaux, l'activité de l'AHBB contribue au rayonnement et à l'attractivité de la métropole bordelaise. L'organisation de courses de chevaux contribue par ailleurs au développement économique de la filière équestre locale. Enfin, elle génère des retombées fiscales : les paris hippiques donnent lieu à un prélèvement fiscal au taux de 4,6 %.

Jusqu'en 2013, 15 % de ce prélèvement était reversé aux communes sur lesquelles un hippodrome est installé (en l'occurrence la commune du Bouscat). A compter de 2014, cette part de reversement de 15 % est devenue une recette des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et donc de Bordeaux Métropole. Cette ressource s'est élevée à :

- 194 965 € au titre de l'année 2016,
- 185 798,54 € pour l'année 2017,
- 197 722,77 € pour l'année 2018,
- 202 327,25 € pour l'année 2019,
- 84 207,20 € pour l'année 2020.

Depuis 2020, en application de l'article 168 de la loi de finances pour 2019, ce reversement est désormais affecté pour moitié à Bordeaux Métropole et pour moitié à la ville du Bouscat, commune d'implantation de l'hippodrome. Cependant la commune d'implantation de l'hippodrome peut décider de transférer la part de prélèvement qui devait lui revenir à l'EPCI dont elle est membre. La commune du Bouscat n'a pas décidé d'un tel transfert. Par conséquent, le reversement du prélèvement est donc réparti à part égale entre la commune du Bouscat et Bordeaux Métropole.

En 2021, le reversement du prélèvement s'est élevé à 66 245,60 € pour Bordeaux Métropole et 66 245,60 € pour le Bouscat.

En 2022, il était de 88 943,56 € pour Bordeaux Métropole et 88 943,56 € pour le Bouscat.

En 2023, il était de 96 971,75 € pour chacune des deux collectivités.

L'activité de l'AHBB génère ainsi des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement, que de développement économique et de retombées fiscales. Depuis 2014, à la demande de la SEB et comme la commune du Bouscat le faisait de façon récurrente lorsqu'elle bénéficiait du reversement de 15 % des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, Bordeaux Métropole verse une aide financière l'AHBB destinée à permettre la réalisation de son programme d'investissement annuel, et notamment à améliorer l'accueil des visiteurs en reversant 80% des recettes perçues annuellement.

Une subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration de l'équipement

Afin de favoriser le rayonnement et l'attractivité de l'hippodrome, l'AHBB prévoit de réaliser en 2024 des investissements destinés à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et à moderniser les équipements.

Les investissements envisagés concernent :

- La rénovation complète des toilettes des tribunes ;
- L'extension des vestiaires féminins ;
- La mise aux normes du pôle administratif ;
- Le remplacement des joints des vitres des tribunes.

Comme les années précédentes, et compte tenu des recettes perçues par la Métropole par reversement partiel des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, l'AHBB sollicite une subvention d'équipement de la part de Bordeaux Métropole.

Les investissements envisagés pour l'année 2024 - au titre du reversement des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques de l'année 2023 - représentent une assiette éligible d'un budget de travaux de 96 971,75 € HT, pour lequel l'AHBB sollicite une subvention de 77 577 € représentant 80 % des dépenses éligibles HT.

Sur la période 2010-2023, le reversement perçu par Bordeaux Métropole sur les paris hippiques s'élève ainsi à un total de 336 368,48 €, tandis que le total des subventions d'investissement sollicitées par l'AHBB s'élève à 266 782,35 €, soit 79,31% des recettes perçues.

Montants en € HT	2020	2021	2022	2023	Total
Recettes sur les paris hippiques perçues par Bordeaux Métropole	84 207,48 €	66 245,69 €	88 943,56 €	96 971,75 €	336 368,48 €
Montant des travaux envisagés par l'AHBB	99 885,90 €	97 259,55 €	86 054,06 €	96 971,75 €	380 171,26 €
Subventions sollicitées par l'AHBB	67 365,60 €	52 996,55 €	68 843,20 €	77 577,00 €	266 782,35 €

NB : les montants indiqués ci-dessus correspondent aux années des recettes relatives aux prélèvements fiscaux sur les paris hippiques. Les travaux menés par l'AHBB dont les montants sont indiqués en année N sont en réalité réalisés en N+1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2, alinéa 1, ainsi que l'article L1611-4,

VU la demande de subvention n° 2024-00850 de l'Association Hippodrome Bordeaux – Le Bouscat en date du 9 août 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'activité de l'Association Hippodrome Bordeaux – Le Bouscat génère des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement que de développement économique et de retombées fiscales,

CONSIDERANT QUE les travaux de rénovation et de modernisation pour lesquels l'Association Hippodrome Bordeaux sollicite une subvention d'équipement sont nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'hippodrome,

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention d'équipement de 77 577 € à l'Association Hippodrome Bordeaux – Le Bouscat pour la réalisation des travaux d'investissements de 2024 correspondant à 80 % des dépenses éligibles HT,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée avec l'Association Hippodrome Bordeaux – Le Bouscat, précisant les modalités de versement de la subvention visée à l'article 1.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2024, chapitre 204, article 2324, fonction 325.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	
	Madame Brigitte BLOCH